

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 30 juin à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.

La séance a été publique.

Présents : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : MERSCH Murièle, DEGUETTE Viviane, GOURIOU Patricia, RONDIN Sandrine, SIVAUT Claire, MM : AUBE Jean - Luc, BOUCHER Julien, BREANT Jean- Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, HERVE Pascal, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé, ROY Martial

A été nommé(e) secrétaire : RONDIN Sandrine

Présence de Madame Chaudy Hélène et Pelletier Adrien qui sont venus présenter l'avancée de leur projet « Boutique Paysanne » ;

Pour rappel, la municipalité a proposé le terrain de foot pour permettre la réalisation de leur projet à savoir la construction d'une Boutique Paysanne et d'un fournil pour la fabrication et la vente de leur pain ainsi que des produits de producteurs locaux.

Le terrain cadastré ZC77 étant en zone agricole, une révision allégée du PLU est en cours afin de créer une zone Ux (unique pour ce projet) ; prochainement une enquête publique sera réalisée.

Madame Chaudy et Monsieur Pelletier souhaiteraient que la commune réalise à sa charge une étude de sol G1, obligatoire pour la vente selon leur notaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser à sa charge l'étude de sol G1 auprès d'un cabinet d'experts géomètres.

1/ Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit d'un professionnel de la commune

Monsieur Pennati, Paysagiste professionnel habitant de la commune a sollicité monsieur le Maire afin d'obtenir un terrain pour broyer ses coupes pour en faire du compost ; monsieur le Maire lui propose de mettre à sa disposition un terrain dans la sablière d'environ 800m² à titre gracieux ; en contrepartie, monsieur Pennati s'engage à effectuer l'élagage des tilleuls de la cour de la mairie et de ceux du cimetière.

Afin de rendre légal cet arrangement, une convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit d'un professionnel de la commune sera signée.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire a signé une convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit d'un professionnel.

2/ Délibération Transfert de l'exercice de la compétence Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le transfert du budget Assainissement doit être effectif au 1^{er} janvier 2023 et qu'il y a lieu de prendre une délibération quant à l'organisme qui exercera la compétence.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de transférer la totalité de l'exercice de la compétence « Assainissement » à un syndicat supracommunautaire au 1^{er} janvier 2023,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif au transfert de la gestion de la compétence « Assainissement ».

Questions diverses

- Crèche communale :

Monsieur le Maire souhaite relancer le projet de micro-crèche ; Madame Mersch Murièle se demande s'il serait possible que la commune réalise la construction du bâtiment pour le mettre à disposition d'un professionnel de la petite enfance ?

L'ensemble des conseillers municipaux est enthousiaste et souhaite que la commune se renseigne sur la faisabilité d'une construction d'un bâtiment pour accueillir une micro-crèche sur le terrain rue Eugène Egasse (terrain du bien sans maître).

Concernant les financements du projet, monsieur le Maire souhaite recontacter l'entreprise EUROVIA qui avait fait le souhait de combler une partie de la sablière moyennant une somme d'argent.

- Chômage agent d'entretien :

Le 31/03/2022, l'agent effectuant l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes a demandé une rupture conventionnelle qui a été acceptée ; Lors de la procédure, le pôle emploi devait financer son chômage or, il s'avère que le motif de rupture énoncé par l'agent ne soit pas recevable par le pôle emploi ; La secrétaire de mairie attend un retour du pôle emploi car selon un courrier envoyé à l'agent, la commune devrait prendre à sa charge le chômage de l'agent.

- Création d'une Commission travaux salle des fêtes

Jean-Luc Aubé souhaite qu'une commission « Travaux Salle des Fêtes » soit créée ; Les représentants sont : Jean-Luc Aubé, Sandrine Rondin, Julien Boucher, Patrick Gilant et Murièle Mersch. Suppléant : Jean-Luc Bréant

- Planning station d'épuration pendant les congés d'été de l'employé communal :

Pendant les congés de l'employé communal soit du 24/07 au 16/08/2022, monsieur le Maire s'occupera de la station côté Broué et J.L Bréant et Julien Boucher s'occuperont de Marolles.

- Activité pole dance pour enfants :

Une professeure de pole dance cherche une salle pour son activité ; le conseil pose plusieurs questions dont nous n'avons pas les réponses, nous recontacterons cette personne pour des informations complémentaires.

- Aire de jeux Broué et Marolles :

Les aires de jeux ont été commandées et les travaux d'aménagement seront réalisés mi-juillet.

- Festivités du 14 juillet :

Le 13 juillet 20h45 - Défilé de la Clique 23h15 -Feux d'artifices

Le 14 juillet 11h30 - Défilé de la Clique 12h30 -Repas organisé par la municipalité

Tour de table

- Jean-Luc Bréant souhaite l'installation de deux stops au carrefour de la rue de Chartres et rue Alfred Beillard ; monsieur le maire va demander un rendez-vous au conseil départemental.

- Claire Sivault :

- s'interroge sur les nuisances que pourront occasionner la Boutique Paysanne ; monsieur le Maire et d'autres conseillers se veulent rassurants.

- souhaite que l'on communique sur les troubles de voisinage (horaires bruit, brûlage...) via Panneau Pocket.

-Un administré demande à ses frais la création d'un abribus à Orvilliers sur le circuit la Chapelle/ Broué ; la demande va être effectuée auprès de l'Agglo de Dreux.

-La Ferme d'Orvilliers souhaite organiser un évènement pour fêter ses 10 ans ; la municipalité est sollicitée.

Levée de séance à 22h57